

Compte-rendu du Conseil d'Administration du samedi 12 mars 2022 à Mazières en Gâtine, commencé dès 9h Salle de la mairie

Excusé : Jean Raylet, (*Mellois*) - Olivier D'Araujo – (*Mauzé/Mignon*) - (SMS reçu pendant le CA pour les deux).

Absents – Chaigneau André (*Ménigoute*) - Nérestan Fabienne (*La Mothe St Héray*) -Pénit Gérard (Airvault- Thénezay) -

Rappel : Il est souhaitable que chaque responsable de délégation se fasse suppléer en cas d'impossibilité d'assister au CA et/ou envoie un pouvoir au secrétariat en temps voulu.

Présents : Benoist Michel (*Bressuire-Cerizay*) – Bailly Christian (*L'Absie - Moncoutant*) - Gonnord Lurent (*Prahecq*) – Baudoin Jean Marie (*Niort*) - Lefèbvre Jean Claude - (*Frontenay R.R – Beauvoir*) – Sourisseau Jean Louis – (*Champdeniers*) – Vouhé Annette – Bourgeois Jacky - (*Coulonges sur l'Autize*) – Pacaud Serge – Guérin Valérie (*Mazières en Gâtine*) – Dufour Jacques – (*Parthenay*) – Cateau Marinette – Thomas Chantal – Faut Jean Marie – (*La Crèche*) -Bertin Yannick – (*Pamproux*) – Teytaud Geneviève - (*St Maixent*) - Landreau Roger- (*Argentonnais- Mauléon*) – Paulus Jean Marie – (*Bouillé-Loretz*) – Duveau Jacqueline – (*St Varent*) – Pichot Geneviève – (*Thouars*).

1 – **Approbation du procès-verbal du CA du samedi 15 janvier 2022** (document joint à l'ordre du jour) :
vote : Adoption à l'unanimité des présents

2 – **Compte-rendu du CDEN du 8 février 2022 : carte scolaire**

Cette année, année d'élections, on ne rend aucun poste.

Les priorités départementales sont de 4 sortes : limiter l'effectif à 24 élèves au plus par classe en priorité pour les classes de GS/CP/CE1, soutenir les directeurs dans leur mission, soutenir les zones prioritaires, soutenir la formation des enseignants débutants.

Proposition de 7 ouvertures + 2 postes de BRL pour 11 fermetures

31 écoles passent de 0,25 à 0,33 de décharge, 2 écoles passent de 0,33 à 0,50 et une école de 0,50 à 1, ce qui correspond à 2,48 postes ouverts ; par contre c'est la fin des décharges dérogatoires après un an d'existence soit 1,25 poste récupéré.

Pour les fermetures seul le cas de Mauléon a posé problème et j'ai alors emboîté le pas aux syndicats et à la FCPE afin d'obtenir une fermeture conditionnelle et non définitive, l'école publique de Mauléon étant seule sur ce canton face aux écoles privées établies dans toutes les communes de ce canton. Au vu des effectifs en maternelle (3 classes pour 63 élèves une moyenne de 21,50) et en primaire (6 classes pour 129 élèves en élémentaire) il semble sage de ne pas fermer. D'ailleurs les taux d'encadrement dans le privé sur Mauléon ont été demandés.

Le vote pour la carte scolaire a été le suivant : pour 9, contre 3, abstentions 9.

Le DASEN a informé les membres du CDEN qu'une demande de fusion des écoles était demandée pour la rentrée prochaine par les municipalités d'Aiffres, de St Varent, et d'Echiré.

Intervention du président au nom de l'Union lors des questions diverses :

En mars 2021, le docteur Clotilde Carlier (médecin conseillère technique auprès du directeur académique) déclarait dans la presse locale : « *Nous sommes en déficit de médecins scolaires aujourd'hui en Deux-Sèvres* ». « *Les parents d'élèves cherchent un psychologue et un médecin scolaire* », pouvait-on lire sur le panneau porté par Stéphanie de Sousa, membre du bureau de l'association de parents lors de la manifestation organisée devant l'école de Bouillé-Loretz le mercredi 24 novembre 2021. Mobilisation aussi à Saint-Martin de Sanzay le 21 janvier, Val-en-Vignes le 1^{er} février, ce sont toutes les écoles du Réseau d'éducation prioritaire du collège Molière, de Loretz-d'Argenton qui font connaître leur mécontentement face aux besoins en médecine scolaire.

Rappelons que les DDEN qui œuvrent pour « *une école promotrice de santé par un environnement physique et social favorable à la sécurité, à la santé et au bien-être des élèves et des personnels* » se sont associés à ces manifestations. Monsieur le directeur, que pouvons-nous dire aujourd'hui à ces parents dans le désarroi ?

Le DASEN a répondu que les différents appels à candidatures restaient infructueux mais qu'ils étaient régulièrement renouvelés.

3 – **Le point sur le temps d'échange DASEN-bureau de l'Union du 1er mars 2022**



Concours aventure citoyenne, comment le rendre plus visible auprès des enseignants ?

- Réunion de rentrée des directeurs avec IEN
- Proposition de prix différents, livres, matériel scolaire voir numérique

b- Subvention FDVA, nous avons besoin de 2500 €, comment pouvez-vous nous y aider ? Le DASEN nous a dit qu'il ferait le nécessaire à la commission.

c- Rythme scolaire, nous défendons toujours les 4 jours ½, position également défendue par le DASEN

Le contexte nous inquiète (Mellois) : quand il y a désaccord entre le conseil d'école et la municipalité ou la communauté de communes quand celle-ci a la compétence école alors la décision est celle des élus.

Le problème des TAPS, qualification du personnel, pauvreté culturelle des activités (garderies).

d- Les DDEN 79 et la fédération :

- Indépendance de notre Union

Statuts fédération en réécriture pour mieux régner.

Nous avons abordé le problème union, délégation et fédération et donc la possible mise en place de la Délégation Départementale des DDEN des Deux-Sèvres en conformité avec le code de l'éducation. A la demande du DASEN le président lui a envoyé l'exemple de la Vienne qui a été signé en septembre avec les autorités compétentes avec le relevé de décision ainsi que le document pré-préparé pour les Deux-Sèvres (document qui vous sera transmis après accord du DASEN)..

Pour la Vienne, le service juridique du rectorat avait vérifié la conformité avec le code de l'éducation

Nous attendons donc son accord avant de faire approuver le projet en CA.

Il a bien précisé qu'un DDEN n'avait aucune obligation d'adhérer à la fédération tout comme à l'union mais qu'il était parfaitement en phase avec notre fonctionnement dans notre union.

e- Problème des enfants inscrits hors commune d'origine par un maire (de François Mr Cosset) réunion prévue avec les maires de la Crèche, Cherveux, Augé, avec IEN de St Maixent et les DDEN du secteur (initiative approuvée par le DASEN). Ce peut être problématique en cas de baisse des effectifs dans les autres communes. Ce sera rappelé aux maires

Même problème avec le maire de Souvigné Mr Ricordel

f- Pourquoi ne faut-il pas fermer la classe à Mauléon seul canton des Deux-Sèvres avec une seule école publique ; Réouverture en juin possible !

g- Qu'en est-il de l'expérimentation de directeur chef d'établissement (Marseille) et de la cité éducative sur Bressuire ? Bressuire n'a pas été retenu car secteur hors zone prioritaire (sur le rectorat, il existe 4 cités éducatives, 2 à Angoulême, 1 à Poitiers et 1 à La Rochelle). La loi Rilhac, loi du 21 décembre 2021 créant la fonction de directrice ou de directeur d'école tend à reconnaître la fonction de directrice ou de directeur d'école et améliore ses conditions d'exercice. Certaines évolutions récentes ont accru leurs responsabilités et leur charge de travail. Le directeur deviendrait un chef d'établissement comme au collège et pourraient même choisir ses enseignants suivant son projet d'établissement et son choix de méthode pédagogique. Le danger possible : nomination d'un directeur non enseignant.

h- En quoi consiste la fusion d'écoles pour la rentrée prochaine sur Aiffres, St Varent et Eclairé ? C'est de la compétence des maires, ça déjà été mis en œuvre à Thenezay et Airvault, Le DASEN y voit les avantages suivants : émulation pédagogique, porosité entre la maternelle et l'élémentaire, structure plus importante donc plus de force et plus d'offres, décharge de direction plus importante.

4 – **Paiement des cotisations pour chaque délégation** : les délégations qui n'ont pas réglé leurs cotisations lors de ce CA doivent au plus tôt le faire auprès du trésorier Olivier d'Araujo (54 rue du passage Gauthier 79210 Prin-Deyrançon) ou de la trésorière adjointe Marinette Cateau (37 chemin du Miséré 79260 La Crèche)

Le paiement des cotisations à la fédération se feront fin juin. Approbation de cette décision par vote à l'unanimité des présents.

Comme pour 2021, les nouveaux DDEN nommés aux CDEN de juin et septembre ne paieront une cotisation que pour 2023.

5 – **Le point sur le concours « L'Aventure citoyenne »**

Concours aventure citoyenne, comment le rendre plus visible auprès des enseignants ?

Il sera présenté en réunion de rentrée des directeurs par les IEN, la publicité a été faite auprès des collègues par les coordinateurs départementaux de l'action culturelle du second degré.

Proposition est faite de prix différents, livres, matériel scolaire voir numérique, chèques cadeaux de 500 à 200 € : proposition mise au vote : accord à l'unanimité des présents.

6 – **Le point sur la fédération et sa gouvernance**, les propositions de l'Union de la Vienne, nos réponses à apporter (vos propositions). Enquête nationale liaison fédération-unions (document joint). Enquête Violence à l'école : pas de commande à faire malgré les relances de la fédération (30 novembre, 5 janvier, 21 janvier, 4 février et il y a deux jours). Fédération/délégation/union à la lecture du code de l'éducation nous irions vers un contrat Union/Direction Académique (voir plus haut point numéro 3 paragraphe d partie soulignée).

Enquête nationale de la fédération : liaison fédération-unions départementales, circulaire n°8/2022 du 2 février 2022 : il est voté à l'unanimité des présents de ne pas y répondre pour les raisons suivantes : enquête trop intrusive demandant des données personnelles sur les DDEN de l'Union (l'Union 79 est une association loi 1901 déclarée en préfecture des Deux-Sèvres donc en responsabilité de sa propre gestion). Adhérer à la fédération est une décision personnelle pour chaque DDEN, ce n'est pas l'Union qui adhère mais bien chaque DDEN et ce n'est nullement une obligation selon le code de l'éducation.

Il est demandé aux présidentes et présidents des délégations de ne pas inonder nos camarades DDEN avec les bien trop nombreuses circulaires et lettres et autres documents expédiés par la fédération.

7 – **Rappel du calendrier 2021/2022** des prochains CA : samedi 12 mars 2022, samedi 17 septembre 2022. Attention le CA du samedi 18 juin 2022 est supprimé

8 – **Préparation de l'AG : samedi 14 mai 2022** à Coulonges sur l'Autize.

Lors de notre rencontre avec le DASEN, nous lui avons rappelé la date de notre AG. Il a bien pris note sur son agenda

Confirmation du maire d'Ardin pour :

- la réservation de la salle, le 14 mai ainsi que pour la préparation la veille, à partir de 16h30,
- l'installation d'un grand écran,
- la possibilité d'utiliser une machine à café (100 tasses) ainsi que les tasses,
- le café offert par la municipalité,
- la forte probabilité d'un apéritif offert!

J.P. Rimbeau maire d'Ardin est d'accord pour une rencontre préparatoire lors d'un déjeuner avec le président de l'Union et des représentants de la délégation de Coulonges sur l'Autize ; le président a pris rendez-vous pour le mercredi 23 mars (14 h).

8 – Questions diverses

- La demande de subvention FDVA (fonds de développement de la vie associative) a bien été déposée avant le 8 mars date limite

22-030858 : Le dossier a été transmis au service instructeur mail du 04/03/2022 19h08

22-030858 : Le dossier est en cours d'instruction mail du 04/03/2022 19h15

- La reprise de contact avec les DDEN du Mellois s'avère pour l'instant infructueuse. Désaccord entre communauté de communes et enseignants et problème sur le temps scolaire entre la communauté de communes et les 4 communes qui ont gardé la compétence école. Le DASEN a rappelé que la décision finale revenait à la structure qui avait la compétence école.

Le président prendra contact avec Jean-Claude Bonnifait et Gérard Andrault pour aide à la recherche de DDEN sur le Mellois.

- Le point sur les visites des écoles : bientôt effectuées sur tous les secteurs. Ne pas oublier d'envoyer un résumé par courriel par délégation au président afin d'avoir une vue d'ensemble sur le département pour les interventions en CDEN.
- Dans l'éditorial de sa lettre du DDEN numéro 212 du 1er mars 2022, Eddy khaldi , président de la fédération, écrit ceci : "En ce prochain 8 mars, le droit à l'égalité constitue, toujours, une revendication profonde des femmes parce qu'elles sont partout soumises à un traitement inégalitaire : parfois, sous éduquées et mal orientées par l'école". Après débat, considérant ces propos diffamatoires comme une agression envers l'école de la République et ses enseignants, nous avons pris la décision de nous désolidariser de la fédération pour ce jugement et confirmons notre confiance en l'école de la République et ses enseignants. " Le délégué départemental de l'éducation nationale ne formule pas d'appréciation sur les méthodes ni sur l'organisation pédagogique de l'école ". Article D241-34 du code de l'éducation.

Le président Michel Benoist

le secrétaire Serge Pacaud

